

## ATTESTATION DE CONFORMITE.

# Prévention des pertes de granulés plastiques industriels

**SOMATER CONDITIONNEMENTS**

ZI La Grippe, 61400 MORTAGNE AU PERCHE, France

**SGS ICS, organisme certificateur indépendant, atteste que la société susmentionnée  
a été auditée et évaluée conforme aux exigences du :**

**Décret n° 2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés de  
plastiques industriels dans l'environnement**

Date de l'audit : 18 octobre 2023.

Délivrée le : 08 mars 2024.

Editée le : 08 mars 2024.

Le Directeur Certification



Ce document comporte 1 page(s)

**SGS ICS France**  
29, avenue Aristide Briand  
94111 ARCUEIL Cedex  
Téléphone | +33 01 41 24 86 54

NB : cette attestation reste la propriété de SGS ICS. Elle doit lui être restituée en cas de retrait. La présente attestation ne porte que sur les champ et périmètre qui y sont indiqués. Elle est incessible et ne peut, en aucune manière, être modifiée unilatéralement, ni altérée. Cette attestation représente une appréciation positive d'un dispositif à un moment donné et non une certification, une garantie ou une notification de la conformité aux exigences de la législation ou d'une réglementation édictée par une administration nationale ou internationale. L'organisme ne saurait en aucun cas prétendre que lui-même ou ses produits/services sont en conformité avec la législation et/ou réglementation par le simple fait qu'il est titulaire ou dispose de la présente attestation. L'organisme s'engage à ne faire référence aux interventions de SGS ICS et à cette attestation que dans le respect des principes de clarté et de sincérité et à prendre toute disposition afin d'éviter toute confusion notamment avec une certification de services ou un label au sens du code de la consommation.